



BAIX Info

Bulletin municipal - Numéro 87 - Juillet 2014



Au coeur du village

Dimanche 31 Août 2014 à partir de 10h00 - place des écoles
“Vivre à Baix, rencontre au coeur du village !”

Forum des associations - Pot de bienvenue aux nouveaux Baixoïses - Rencontre avec les élus - Pique-nique

Sommaire

- 3 Le mot du Maire
- 4 Le Conseil Municipal
- 6 Les commissions
- 7 P.V. des conseils municipaux
- 11 Budgets
- 12 Travaux du Conseil Municipal
- 17 Associations
- 24 Informations pratiques



Baix Info est la publication de la municipalité de Baix.

Mairie de BAIX - Place de la République - 07210 BAIX
Tél. 04 75 85 84 16
Fax. 04 75 85 83 05
courriel : accueil@baix.fr

Directeur de la publication :
[Yves BOYER](#)

Rédacteur en Chef :
[Pierre-Emmanuel LECLERE](#)

Crédit Photos : Mairie de Baix, Amicale Laïque, USB, Foyer des Jeunes, Association des Amis du Patrimoine et de l'Histoire de Baix, ACCA, Josette Rouveyrol, Association des Boules, UNRPA.

Imprimé par Imprimerie DESPESSE en France. 600 ex.
Baix Info © Tous droits réservés.

Chères baixoises, chers baixois,

La rédaction de cet édito constitue un exercice particulier et nouveau pour moi. Je vais donc essayer de traduire en quelques mots l'état d'esprit qui anime notre équipe.



Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je tiens tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée lors des élections du 23 mars dernier. Les nouvelles règles rendent difficile toute comparaison avec les scrutins précédents. Je peux vous assurer que tous les élus ont pris la dimension de leurs responsabilités et se sont engagés au service de l'intérêt général de notre commune. Au-delà de l'investissement dans les commissions municipales, les élus de Baix participent à toutes les commissions mises en place par la Communauté de Communes en plus de la participation de la deuxième adjointe, Paulette Lauvergnas et moi-même au Bureau et au conseil communautaire. Nous nous sommes aussi investis pour relancer le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre. J'en assure la présidence et, avec l'exécutif, nous nous engageons pour que les interventions nécessaires puissent enfin être réalisées.

Comme vous pouvez le constater, le bulletin municipal prend une nouvelle forme sous l'égide de la commission communication. L'objectif est de le rendre agréable à la lecture, synthétique et axé sur les dynamiques et actions des uns et des autres. L'objectif est, à budget équivalent, de le moderniser et nous l'adapterons en fonction des besoins. Cette évolution s'inscrit en complémentarité et cohérence avec la réalisation de notre site internet et dans la volonté de faciliter la communication de la Commune avec les acteurs économiques, associatifs et tous les habitants.

A l'école, plusieurs chantiers ont été entrepris. Certains se sont déjà concrétisés avec la mise en œuvre d'un deuxième service à la cantine afin de rendre ce temps plus confortable pour les enfants. La commission a réalisé un gros travail pour trouver les meilleures solutions pour organiser le changement des rythmes scolaires. Le choix d'associer toutes les parties prenantes en écoutant les propositions et attentes des uns et des autres a permis de trouver une solution opérationnelle tant au niveau du personnel que des salles et des activités. Ce changement imposé par la loi, complique les choses. Nous œuvrons en parfaite synergie avec les enseignants et le personnel pour le rendre utile et cohérent pour les enfants. Il se traduit également par une charge financière supplémentaire pour la commune que nous avons limitée grâce à l'implication de tous et en particulier du personnel que je tiens ici à remercier pour son engagement. Enfin, nous avons engagé une étude avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche) pour, à plus long terme, moderniser notre école afin qu'elle réponde aux nouveaux besoins.

Nous avons réalisé des travaux d'entretien de la voirie et des fossés. Ont été ainsi repris les fossés de la plaine, du secteur d'Ozon, de la Garenne et des Champs.

En matière d'urbanisme, nous allons procéder à l'élaboration de notre P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme); ce qui est rendu nécessaire par la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové). Cela doit nous permettre de définir les orientations de développement de la commune pour les 10-15 ans à venir. Bien entendu, la population sera associée à cette procédure lourde et complexe.

Enfin, nous avons souhaité organiser le dimanche 31 août une manifestation pour accueillir les nouveaux habitants de notre commune. Cet événement dénommé « Vivre à Baix, rencontre au cœur du village » intégrera un forum permettant de promouvoir les activités des différentes associations auprès des nouveaux habitants et de l'ensemble des baixois.

Notre ambition, par des initiatives même modestes, est de contribuer au bien vivre ensemble.

Toute l'équipe municipale est engagée dans ce sens. Ensemble nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin, un bon été et un très bon second semestre 2014.

Yves BOYER

Les nouveaux élus de votre commune

BAIX INFO

BUREAU

BOYER Yves

Maire

Élu Barrès-Coiron

Président SIAE de la Payre



MARIZON Jean-Louis

1er Adjoint

Délégué SIAE de la Payre



LAUVERGNAS Paulette

2ème Adjointe

Élue Barres-Coiron



MERLE Marcel

3ème Adjoint



POINTET Nathalie

4ème Adjointe



LECLERE Pierre-Emmanuel

Conseiller délégué



CHABBERT Amale

Conseillère



BAIX INFO

ERMANN Oriana
Conseillère



FEROUSSIER Claudette
Conseillère



GUERBAS Athmane
Conseiller



MARTIN Jean-Marie
Conseiller



MILER Fabrice
Conseiller



SAGNES Nicolas
Conseiller



SAMAINE Julie
Conseillère



TAVERNIER Emilie
Conseillère



Commission bâtiments, foncier, environnement

Jean-Louis MARIZON, Jean-Marie Martin, Emilie Tavernier, Nicolas Sagnes,
Athmane Guerbas, Amale Chabbert

Commission urbanisme, développement économique, accessibilité, sécurité

Paulette LAUVERGNAS, Pierre-Emmanuel Leclere, Julie Samaine, Fabrice Miler, Jean-Louis Marizon

Commission voiries, fossés, assainissement

Marcel MERLE, Athmane Guerbas, Jean-Louis Marizon, Paulette Lauvergnas

Commission finances

Nathalie POINTET, Jean-Marie Martin, Fabrice Miler

Commission communication

Pierre-Emmanuel LECLERE, Amale Chabbert, Fabrice Miler, Emilie Tavernier

Commission services périscolaires et école

Emilie TAVERNIER, Claudette Feroussier, Amale Chabbert, Jean-Marie Martin, Julie Samaine, Nathalie Pointet

Commission fêtes et cérémonies

Athmane GUERBAS, Oriana Erman, Julie Samaine, Claudette Feroussier, Nathalie Pointet, Nicolas Sagnes

Commission vie culturelle

Oriana ERMAN, Pierre-Emmanuel Leclere, Paulette Lauvergnas, Jean-Marie Martin

Délégués :

Syndicat des Eaux Ouvèze Payre

Titulaires : Pierre-Emmanuel LECLERE, Yves BOYER

Suppléants : M. Jean-Louis MARIZON, Amale CHABBERT

Syndicat Intercommunal d'Energies « La Payre » (SIE Payre)

Titulaires : Athmane GUERBAS, Claudette FEROUSSIER

Suppléants : Yves BOYER, Marcel MERLE

Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA)

Pierre-Emmanuel LECLERE

Association Logement Vallée du Rhône (ALVR) et Vivarais Habitat

Titulaires : Emilie TAVERNIER Suppléants : Fabrice MILER

Commission Locale d'Information (CLI) Cruas Meysse

Jean-Louis MARIZON

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA - assainissement) (voix consultative)

Marcel MERLE

Communauté de Communes Barrès-Coiron

Yves BOYER, Paulette LAUVERGNAS

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX - CONSEILS MUNICIPAUX MARS 2014 - JUIN 2014

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont accessibles sur www.baix.fr

29 MARS 2014

Présents : ensemble du conseil municipal

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain LAURENT, Maire, qui a procédé à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus et les a déclarés installés dans leurs fonctions.

ELECTION DU MAIRE

1er tour du scrutin - 14 voix - 1 bulletin nul.

Monsieur Yves BOYER a été élu maire et a été immédiatement installé.

NOMBRE ADJOINTS

Création de 4 postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Yves BOYER, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des adjoints.

Elus au 1er tour de scrutin par 15 voix.

MARIZON Jean-Louis

1er adjoint

LAUVERGNAS Paulette

2ème adjoint

MERLE Marcel

3ème adjoint

POINTET Nathalie

4ème adjoint

08 AVRIL 2014

Présents : ensemble du conseil municipal

DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Voté à l'unanimité 15 voix pour.

Maire : 43% indice 1015, 1^{er} et 2^{ème} adjoint : 16%, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint : 14%, conseiller municipal délégué : 6%

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Voté à l'unanimité 15 voix pour.

CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Voté à l'unanimité 15 voix pour (voir page 6)

DESIGNATION DES DELEGUES

Voté à l'unanimité 15 voix pour (voir page 6)

DETERMINATION DU TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Vote à la majorité 14 voix pour, 1 abstention.

Une augmentation des taux d'imposition de 1% soit :

Taxe d'habitation : 3,64 %

Taxe foncière : 6,90 %

Taxe foncière non-bâti : 37,57 %

22 AVRIL 2014

Présents : ensemble du conseil municipal

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 : BUDGET COMMUNAL

Voté à l'unanimité 15 voix pour (voir page 11)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Voté à l'unanimité 15 voix pour (voir page 11)

...suite conseil du 22 Avril 2014

DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

À l'unanimité, 15 voix pour le conseil a fixé le nombre de membre du conseil d'administration du CCAS à 8, la moitié étant désigné par le conseil et l'autre motié par le maire.

ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

A l'unanimité, 15 voix pour, le conseil a élu ses représentant au conseil d'administration du CCAS :

Nathalie Pointet, Claudette Feroussier, Jean-Marie Martin et Fabrice Miler

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Ont été élus par 15 voix :

Titulaires : Paulette Lauvergnas, Amale Chabbert, Nathalie Pointet

Suppléants : Jean-Louis Marizon, Marcel Merle, Nicolas Sagnes

CONVENTION POUR LE REJET D'EAUX USEES DOMESTIQUES DE LA COMMUNE DE BAIX DANS LE RESEAU ET LA STATION (CHAMBENIER) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE

Approuvée à l'unanimité 15 voix pour.

AVENANT A LA CONVENTION (2011-2013) RELATIVE A L'INTERVENTION SUR DOSSIERS CNRACL, ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE L'ARDECHE (CDG07) ET LA COMMUNE DE BAIX

Approuvé à l'unanimité 15 voix pour.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX D'ARDECHE (AMRF)

Approuvée à l'unanimité 15 voix pour.

16 MAI 2014

Présents : 14 élus

Membre excusé ayant donné procuration : Mme Claudette FEROUSSIER (procuration à Mme Nathalie POINTET)

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir pour, le Conseil a décidé de dresser la liste des 24 noms qui sera transmise à la direction générale des finances publiques.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARDECHE (CAUE). REFLEXION SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention ayant pour objet l'accompagnement de la Commune de Baix dans sa réflexion sur le devenir des bâtiments communaux, moyennant une participation volontaire et forfaitaire, inférieure au coût du marché, d'un montant de 4 000 € TTC au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir, le Conseil a approuvé le projet de convention et autorisé le Maire à signer ladite convention et décidé d'inscrire les crédits au budget.

PRESCRIPTION D'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents 14 voix + 1 pouvoir pour DECIDE :

- de Prescrire l'établissement d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- de Lancer la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme
- de donner l'autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service concernant l'élaboration technique du PLU.
- de solliciter de l'Etat et du Conseil Général, une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration du PLU.

...suite conseil du 16 Mai 2014

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE...

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir pour, décide de créer à compter du 1er juin 2014 un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir pour, décide de créer à compter du 1er novembre 2014 un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir pour, décide d'actualiser le régime indemnitaire du personnel communal.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET/OU FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir pour

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir pour, adopte la décision modificative suivante :

	Section Exploitation		
Dépenses	Compte 706129 – 014	+	600,00 €
Dépenses	Compte 6152 – 011	-	600,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions aux associations suivantes : Amicale Laïque, Amis du Patrimoine et de l'Histoire de Baix, Association des parents d'élèves, FJEP, UNRPA, COS, Amicale des donateurs de sang bénévoles Le Pouzin, Baix et les environs Amicale des Sapeurs Pompiers Le Pouzin, ARAC, Batterie Fanfare Sapeurs Pompiers Le Pouzin, FNATH, Prévention Routière - Privas, AB Baix, ACCA, USB, FOL, USEP.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

À la majorité des membres présents, 12 voix + 1 pouvoir pour, 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

AFFECTATION DU PRODUIT DES CONCESSIONS DU CIMETIERE AU PROFIT DU BUDGET COMMUNAL

Voté à l'unanimité des membres présents 14 voix + 1 pouvoir pour.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SDE07 POUR LE REMPLACEMENT DE BALLONS FLUORESCENTS (2EME TRANCHE – ECLAIRAGE PUBLIC ECONOMIE D'ENERGIE)

Approuvée à l'unanimité des membres présents 14 voix + 1 pouvoir.

20 JUIN 2014

Présents : 14 élus

Membre excusé ayant donné procuration : Mme Amale CHABBERT (procuration à Mme Julie SAMAINÉ)

DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLÈGE ELECTORAL POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Ont été élus par 15 voix (14 voix + 1 pouvoir) l'unique liste proposée.

Titulaires : Yves Boyer, Paulette Lauvergnas, Jean-Louis Marizon.

Suppléants : Nathalie Pointet, Marcel Merle, Claudette Feroussier.

SUBVENTION - COLLEGE MERCOYROL (CRUAS)

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir, le conseil a attribué une subvention de 300 Euros pour les sorties pédagogiques de l'année 2014.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE LAÏQUE DE BAIX

Voté à l'unanimité 14 voix + 1 pouvoir l'attribution d'une subvention de 150 Euros au bénéfice de l'Amicale Laïque de Baix pour la réalisation d'un repas le soir de la fête des écoles.

SERVICES PÉRISCOLAIRE : APPROBATION DU RÈGLEMENT DES TAP ET TARIFS

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir pour, le conseil a approuvé le règlement des TAP ainsi que leur gratuité.

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir pour, le conseil a fixé le tarif de la garderie pour 2014-2015 fixée à 20 Euros par trimestre et par enfant.

MOTION DE SOUTIEN DE L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATION DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS

A l'unanimité, 14 voix + 1 pouvoir pour, le conseil a approuvé la motion de soutien aux demandes formulées par l'AMF.

Informations Résultats élections 2014 - Commune de Baix**Elections municipales du 23 Mars 2014 - Baix**

Inscrits : 714

Abstentions : 271

Blancs/Nuls : 110

Votants : 443

Exprimés : 333

Liste conduite par M. Yves BOYER

Résultat : 333 voix

Elections européennes du 25 Mai 2014 - Baix

Inscrits : 713

Abstentions : 376

Blancs/Nuls : 14

Votants : 337

Exprimés : 316

LUMP	Muselier Renaud	52	LEXG	Gomez Chantal	6
LDIV	Salvaresi Elisabeth	0	LFN	Le Pen Jean-Marie	97
LDIV	Arnaud Monique	0	LDVD	Mure-Ravaud J-M	1
LDIV	Dagrain Valérie	0	LFG	Vergiat Marie-Christine	40
LEXG	Ricerchi Christophe	0	LDIV	Malegarie Alain	0
LDIV	Sanson Eric	0	LDVD	Romani Daniel	0
LVEC	Rivasi Michèle	25	LDVG	Coutelis Jean-Baptiste	5
LDVD	Guigon Emmanuel	0	LUC	Goulard Sylvie	25
LDIV	Alfonsi Francois	0	LDIV	Mayaud Christophe	0
LDIV	Michel Aurélien	0	LDVD	Lescure Bertrand	3
LDIV	Mira Valérie	12	LDVD	Rambaud Gerbert	16
			LUG	Peillon Vincent	34

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	214 150,00 €	Atténuations de charges	1 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	318 850,00 €	Produit des services	2 000,00 €
Atténuation de produits	16 963,00 €	Impôts et taxes	621 239,00 €
Autres charges de gestion courante	183 701,00 €	Dotations et participations	165 140,00 €
Charges financières	9 921,01 €	Autres produits de gestion courante	3 500,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	292 758,90 €		
Opé. d'ordre de transferts entre sections	5 535,09 €	RESULTAT REPORTE	250 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 042 879,00 €	TOTAL DES RECETTES	1 042 879,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	42 000,00 €	Subventions d'investissement	38 651,00 €
Immobilisations corporelles	569 631,30 €	Dotations, fonds divers réserves	310 639,11 €
Immobilisations en cours	430 000,00 €	Virt la section de fonctionnement	292 758,90 €
Remboursement d'emprunts	23 249,13 €	Opé. d'ordre de transfert entre section	5 535,09 €
TOTAL DES DEPENSES	1 064 880,43 €	EXÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORT	417 296,33 €
		TOTAL DES RECETTES	1 064 880,43 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	38 200,00 €	Vente produits finis, prestations	69 800,00 €
Atténuations de produits	2 905,80 €	Subventions d'exploitation	45 000,00 €
Autres charges de gestion courante	2 100,00 €	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 291,91 €
Charges financières	8 102,92 €		
Charges exceptionnelles	300,00 €		
Virement à la section d'investissement	50 759,07 €		
Opé. d'ordre de transferts entre sections	18 724,12 €		
TOTAL DES DEPENSES	121 091,91 €	TOTAL DES RECETTES	121 091,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations en cours	210 466,83 €	Subventions d'investissement	110 436,94 €
Remboursement d'emprunts	13 606,95 €	Dotations, fond divers et réserves	96 195,51 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 291,91 €	Virt de la section de fonctionnement	50 759,07 €
SOLDE D'EXECUTION REPORT	45 749,95 €	Opé. d'ordre de transfert entre sections	18 724,12 €
TOTAL DES DEPENSES	276 115,64 €	TOTAL DES RECETTES	276 115,64 €



Communication

Mettre la communication au cœur de l'action, c'est chaque jour écouter, informer, photographier, rédiger, rapporter, distribuer, agir... communiquer le plus juste possible.

Des rencontres régulières avec les riverains et les partenaires de notre village, un travail au quotidien et des actions plus ponctuelles... pour améliorer le cadre de vie de tous et de chacun pour bien vivre ensemble à Baix !

L'année 2014 est dédiée à l'amélioration des outils de communication et à la mise en place de nouveaux supports :

- un nouveau panneau d'information installé à la mairie, plus grand, accessible à tous.

- un nouveau site internet complet et convivial vous permettant d'avoir un maximum d'informations a été réalisé en 2 mois grâce à la participation active du Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche.

- des articles dans la presse locale le plus régulièrement possible.



Nouveau panneau d'affichage municipal



Nouveau site internet

- le premier forum des associations se tiendra le 31 Août 2014 permettant à chacune des associations Baixaises de présenter ses activités.

- le projet de création d'un conseil municipal des Jeunes, en partenariat avec toutes les commissions de la municipalité.

Dimanche 31 Août 2014 à partir de 10h00 - place des écoles

Vivre à Baix, rencontre au coeur du village !

- **Premier forum des associations**
- **Pot de bienvenue aux nouveaux Baixois**
- **Rencontre avec les élus**
- **Pique-nique**

Services périscolaires

CANTINE

Les petits baixoïses scolarisés à l'école primaire sont de plus en plus nombreux à manger à la cantine.

C'est pourquoi pour un meilleur accueil, dans le calme et la convivialité, une nouvelle organisation est mise en place avec 2 services depuis fin mai, grâce à un travail en étroite collaboration entre la commission et le personnel communal qui s'est fortement mobilisé pour cette adaptation.

Les maternelles et les élèves du CP déjeunent donc de 12h à 12h45, les élèves du CE/CM de 12h45 à 13h30.

Ce dispositif génère plus de disponibilité pour les agents, ce qui favorise l'accompagnement des enfants durant cette pause méridienne.



Dans cette phase de test, l'espace a été aussi réaménagé pour limiter les allées et venues et pour simplifier la circulation. Durant l'année scolaire 2014/2015, un plan d'aménagement sera proposé et fera bien sûr l'objet d'un article dans le prochain bulletin.

A noter que l'école de Baix a testé le système des tablettes de la Communauté de Communes Barrès-Coiron pour la gestion des repas.

Du goût dans les assiettes !

Pour ce 3ème trimestre, la cuisine centrale intercommunale de St Vincent de Barrès a su encore surprendre les papilles des enfants avec la création de menus originaux autour des fleurs, ainsi qu'avec un repas brésilien pour fêter l'ouverture de la coupe du monde.

TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRES.....T.A.P.

A la rentrée de septembre 2014, un nouveau rendez-vous intégrera l'emploi du temps des écoliers Baixoïses. Nés de la réforme des rythmes scolaires initiée par le ministère de l'éducation nationale, les « TAP » ou temps d'activités périscolaires seront proposés chaque jour de classe sauf le mercredi.

Les élèves bénéficieront d'activités ludiques, sportives et culturelles encadrées par le personnel communal.

Les horaires, pour la maternelle comme pour l'élémentaire, seront de 16h15 à 17h.

Ces activités resteront toutefois facultatives et seront gratuites pour cette année d'expérimentation. Malgré l'aide de l'État, la Commune assurera la charge restante qui s'élève à 13500 Euros.

Les nouveaux horaires de l'école :

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07h30 - 09h00	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE 07h30 - 08h45	GARDERIE	GARDERIE
09h00 - 12h00	CLASSE	CLASSE	CLASSE 8h45 - 11h45	CLASSE	CLASSE
12h00 - 14h00	PAUSE MIDI	PAUSE MIDI		PAUSE MIDI	PAUSE MIDI
14h00 - 16h15	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
16h15 - 17h00	T.A.P.	T.A.P.		T.A.P.	T.A.P.
17h00 - 18h00	GARDERIE	GARDERIE		GARDERIE	GARDERIE

Pour en savoir plus, retrouvez les modalités d'inscription sur le site de la commune ou en mairie.

suite.....TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRE

Appel aux bénévoles

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, la commission lance un appel à toutes les personnes prêtes à donner de leur temps pour partager un métier, une passion (musique, sport...), participer à un atelier jeux (échecs, belote...), échanger autour d'une expérience de vie (voyage...) ou faire découvrir une langue...

Vous pouvez aussi avoir d'autres idées !

Alors si l'aventure vous tente pour 1, 2 ou 3 ateliers par exemple, n'hésitez pas à prendre contact par téléphone ou courriel.

Toute l'équipe des TAP accueillera avec plaisir toute les propositions.

GARDERIE

La réforme des rythmes scolaires a conduit la municipalité à ajouter un créneau de garderie supplémentaire : le mercredi matin de 7h30 à 8h45.

Le coût de ce temps de garderie du mercredi matin sera pris en charge par la participation des parents.

En conséquence, le tarif de la garderie municipale a été fixé à 20 Euros / enfant et par trimestre pour l'année 2014-2015.



Création des enfants à la garderie



Environnement

Cette année encore le nettoyage de printemps a connu un vif succès. En effet, près de 50 personnes de 4 à 77 ans ont participé à cette matinée dédiée au ramassage et au nettoyage de notre commune en partenariat avec la C.N.R. et les associations locales.

Malgré des incivilités récurrentes, d'une manière générale, moins de déchets ont été prélevés cette année.

La propreté de notre commune est l'affaire de tous, respectons notre environnement.



Nettoyage de printemps

Travaux

Mr Jean-Louis Marizon, responsable de la commission bâtiments, foncier, environnement et Marcel Merle, responsable de la commission voirie, fossés, assainissement assurent un suivi quotidien.

Depuis le début 2014, plusieurs chantiers ont commencé, sont en cours ou viennent de se terminer.

- Les fossés : un important travail a été effectué les fossés de la plaine, du secteur d'Ozon, de la Garenne et des Champs.
. Il reste encore beaucoup de chantier à faire sur le sujet.
- Rampe d'accès : une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été réalisée devant l'église.
- Clocher : la mise en sécurité du clocher a été réalisée.
- Parking boulevard du midi : l'aménagement du parking du boulevard du Midi a commencé par la construction d'un muret à l'entrée permettant de limiter la vitesse des véhicules.
- Un cahier des charges va être adressé à plusieurs maîtres d'oeuvre pour la réfection de la rue Royale Basse et des ruelles adjacentes.
- Les travaux d'assainissement se sont achevés avec la réalisation de la tranche qui dessert les quartiers de la Minlerie, Mascoinet et le Buis.
- Une programmation d'emplois partiels pour la remise en état des voiries communales est en cours de préparation.



Entretien des fossés



Entré parking du boulevard du Midi



Rampe d'accès à l'église



Travaux du clocher



Facturation Eau potable et assainissement

Cette année, plusieurs changements concernent les services d'eau potable et d'assainissement. Le service « eau potable » est toujours assuré par le Syndicat des Eaux Ouvèze Payre.

A compter de la première facture 2014, le Syndicat des eaux Ouvèze Payre n'assure plus, comme par le passé, la facturation du service "assainissement" pour les logements ou entreprises raccordées à l'assainissement collectif. Ce changement est, pour partie, induit par une autre modification. En effet, depuis début 2014, la constitution de la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) ayant la compétence assainissement reprend la gestion du syndicat intercommunal du Chambenier. Ce dernier était constitué des communes de La Voulte, Le Pouzin, Rompon et Baix. Il avait pour vocation d'assurer le transfert des eaux usées et leur traitement dans la station du Chambenier au Pouzin. La règle prévoit que, dès lors qu'une communauté de communes ou d'agglomération dispose d'une compétence, les syndicats intercommunaux intervenant sur le même sujet doivent être dissous. Le Syndicat du Chambenier a donc été dissous et une convention a été passée entre notre commune et la CAPCA pour garantir la poursuite de la collecte et le traitement des eaux usées du réseau d'assainissement collectif de Baix dans les mêmes conditions que précédemment.

La conséquence principale de tout cela est le transfert de la facturation du service « assainissement » du Syndicat des Eaux Ouvèze Payre à la Commune de Baix.

Ainsi, à compter de 2014, c'est la Commune qui est chargée de la facturation du service "assainissement". Les tarifs restent inchangés.

Une facture sera adressée à tous les usagers du réseau collectif d'assainissement à partir de début août. Celle-ci sera basée sur les volumes d'eau potable facturés par le syndicat Ouvèze Payre. Pour notre commune, la première facture d'eau potable est réalisée en mai juin sur une estimation des volumes consommés. La deuxième facture d'eau potable, annuelle, est adressée en fin d'année sur la base des relevés de compteurs assurés par le Syndicat Ouvèze Payre. La deuxième facture assainissement pour l'année 2014 sera donc adressée en fin d'année après réception, par la commune, des volumes à prendre en compte.

En conclusion

Tarif assainissement H.T. au 1er janvier 2014

CAPCA : participation / investissement du réseau de transfert de la station du Chambenier	Part proportionnelle	0,79 € / m3
Veolia Eau : participation au fonctionnement de la station (délégataire)	Part fixe	10,335 € / semestre
	Part proportionnelle	0,2392 € / m3
Agence de l'Eau : redevance modernisation réseau	Part proportionnelle	0,15 € / m3
Commune de Baix : participation aux investissements et fonctionnement du réseau communal	Part fixe	10 € / semestre
	Part proportionnelle	0,10 € / m3

NB : Pour les logements ou entreprises nouvellement raccordables au réseau collectif communal suite aux travaux de réalisation du réseau, la date de la première facture d'assainissement est celle mentionnée sur le courrier informant de la possibilité de se raccorder.

Règlement assainissement

Possibilité de règlement par chèque ou espèce auprès de la trésorerie de Privas

OU

Télépaiement en ligne par carte bancaire, accessible 24h/24 et 7j/7 sur le site de la **DGFIP** :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Amicale Laïque



Cette année encore, l'activité amicaliste a été riche en événements et en convivialité !

Petit bilan de cette année scolaire 2013-2104 :

- La traditionnelle vente de pâtés et de caillettes lors de la belote du 11 novembre.
- La participation à l'organisation d'un goûter de Noël avec les enseignants le 20 décembre, ainsi qu'une séance cinéma offerte à tous les enfants de l'école.
- Une vente de chocolats et confiseries pour les fêtes de fin d'année.
- Le loto en début d'année le 23 février
- Une innovation : la soirée dansante avec un repas moules-frites le 12 avril.
- La kermesse de l'école en fin d'année scolaire, avec pour prolonger la soirée un lâcher de ballons et un repas méchoui le 21 juin 2014.



Gouter de Noël



Fête de l'école



Equipe Amicale Laïque lors du repas moules-frites 2014

Tous ces événements et leur organisation se sont déroulés dans une ambiance conviviale et familiale, dans la bonne humeur, et pour le bénéfice de nos enfants.

L'Amicale Laïque est une entité dynamique et conviviale du village de Baix, où la participation et l'engagement de chacun sont libres.

Toute personne souhaitant participer est attendue avec impatience et peut s'associer aux membres de l'Amicale selon ses disponibilités et ses envies.

Nous vous donnons rendez-vous le 31 août, lors du forum des associations. N'hésitez plus, venez nous rencontrer !

L' équipe amicaliste

Ensemble et solidaire UNRPA

Notre association a pour but de défendre les droits et acquis sociaux de tous ses adhérents en nombre croissant. Elle a une activité diversifiée, avec des sorties et voyages culturels, réunions, repas conviviaux, concours de belote, paëlla, etc.

Le foyer est ouvert 3 jours par semaine pour les amateurs de cartes, où, un goûter est offert à tous les participants.

Nous avons aussi le plaisir de dialoguer et de s'informer sur l'actualité en cours qui débouche sur des moments de rencontres et d'échanges amicaux ou l'on aime se retrouver tous ensemble.



Par ailleurs, je tiens à rappeler que notre section n'est pas réservée qu'aux personnes âgées ou retraitées, comme nous l'entendons si souvent dire, l'adhésion peut se faire dès la majorité, tout le monde peut y adhérer sans distinction de religion ou de nationalité. Ensemble et Solidaire UNRPA, diffuse un bulletin trimestriel sur le plan régional et « l'Echo de L'Union », mensuel sur le plan national, elle dispose également d'un comité de solidarité pour aider les plus défavorisés.

Notre but est de sortir les personnes plus âgées ou seules de leur isolement par tout moyen à sa convenance, nous fonctionnons grâce à une cotisation annuelle.

Que vous soyez retraités, ou encore en activité, c'est de continuer à vous rencontrer et à discuter ensemble, il est important de se connaître, cela évite les facettes inhumaines que l'on peut parfois rencontrer dans certains villages.

Pour conclure : je rappelle que notre foyer restera ouvert tout l'été, afin de palier à la solitude, des personnes seules ou isolées. A toutes et à tous, je vous souhaite un bon été et bonnes vacances, un prompt rétablissement à nos malades, avec une pensée particulière pour notre amie Nicole, et aux familles récemment endeuillées.

Ensemble et solidaire UNRPA

La présidente JOSETTE ROUVEYROL

Contact : mail : josette.rouveyrol@neuf.fr

Tel : 04 75 85 82 73

06 33 80 69 25



A.C.C.A. de Baix



Pour ce premier bulletin municipal, nouvelle version, je vais vous tracer les différents travaux, effectués tout au long de l'année, par une poignée de chasseurs bénévoles, pour lesquels la saison de chasse ne débute pas le 15 Août et ne s'arrête pas le 28 février de chaque année.

Non, pour ceux –là, dès la saison terminée, ils « s'arment » de pinces, tenailles, sécateurs, et autres débroussailleuses, pour effectuer les divers travaux incombant à tout chasseur responsable.



L'entretien des 13 km de linéaire de clôtures électriques, demande une assiduité constante et occupe la plupart de nos samedis matins. Il arrive même à certains, quand leur emploi du temps le permet, d'y travailler la semaine (contrôle, réparations si nécessaires). Ceci afin de protéger les cultures (bien d'autrui), mais aussi d'éviter les collisions entre grand gibier et véhicules sur la RD86 (atteinte à la vie d'autrui). Occasionnellement, à la demande d'agriculteurs, nous posons une clôture autour d'une parcelle récemment ensemencée, clôture que nous enlevons après la récolte.

Manquant de moyens humains..., ils nous arrivent, parfois, de fournir le matériel au propriétaire afin qu'il effectue le travail lui-même...

Toujours dans le but de protéger les cultures, nous pratiquons un agrainage dissuasif, à la volée (manuellement) et journalier, dans les bois afin d'y maintenir les sangliers. Cela s'effectue après avoir rempli un dossier, obtenu l'accord de la Direction Départementale des Territoires et de la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche, sans oublier l'autorisation des propriétaires des bois sur lesquels nous agrainons.

Parallèlement, pour pallier aux urgences (dégâts de sangliers), nous prenons des mesures administratives (battues administratives, tirs d'affût et de nuit), après avoir demandé un arrêté de destruction à la DDT.



Nous avons un lieutenant de louvèterie résidant sur BAIX, ce qui nous permet d'intervenir rapidement.

Pour la chasse au grand gibier (sangliers, chevreuils), nous réalisons des lignes et des postes de tir, et mettons en place des miradors.



Nous aménageons le territoire, ouverture et entretien de sentiers qui profitent à tous...randonneurs, vététistes et autres adeptes de sport mécanique (motos vertes, quads).

Pour le petit gibier, nous construisons des volières, parcs, garennes et faisons des cultures à gibier (là aussi, le manque de moyens humains se fait tristement ressentir...). Nous lâchons des reproducteurs (faisans, perdrix, canards colvert), et quelques piégeurs agréés régularisent les nuisibles (renards, fouines).

A tous ces travaux manuels, s'ajoute un travail administratif colossal (divers courriers, dossiers, compte rendu d'AG, règlement intérieur, etc.), et de trésorerie, dont s'acquittent très bien le secrétaire et le trésorier de notre ACCA.

Pour tout ce qui concerne le matériel de protection des cultures, les miradors et les aménagements pour le petit gibier, nous sommes subventionnés par la FDC 07, à hauteur de 60%, après avoir présenté un bon dossier et fourni les factures relatives à ces achats et travaux.

... suite page 20 -->

... suite ACCA Baix



Je remercie la municipalité de BAIX, pour la subvention accordée chaque année, et pour répondre favorablement, chaque fois que nous sollicitons son aide.

Financièrement, nous avons en charge la location des bois de l'ONF, des bords du Rhône, les bracelets chevreuils, l'achat du maïs pour l'agrainage, le gibier de tir lâché pendant la saison de chasse (faisans, perdrix), l'essence pour notre matériel thermique, notre consommation d'eau et d'électricité à notre rendez-vous de chasse.

Je terminerai, en disant à tous, chasseurs et non chasseurs, que le temps de la chasse « cueillette » est révolu, que désormais nous devons montrer que nous sommes des personnes responsables et offrir au public une chasse sérieuse, raisonnée, mais aussi conviviale, qui a tout à fait sa place dans notre société d'aujourd'hui.

Le Président, ERIC MIRALLES



Association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves de Baix est une association qui représente l'école au sein de son village mais aussi auprès de l'Inspection Académique de Privas et cela pour une éducation de qualité comme nous le souhaitons tous pour nos enfants et leur avenir.

L'association des parents d'élèves existe depuis plusieurs années maintenant, en remplacement de la FCPE (Fédération des Conseils des Parents d'Elèves), qui intervient dans plusieurs écoles de la région. Nous avons fait le choix d'avoir une association indépendante afin d'être au plus près de notre école et de servir au mieux ses intérêts.

Nous servons d'intermédiaire entre les parents et l'école pour toutes questions que peuvent se poser les parents, de fil conducteur entre les classes ainsi que de médiateur entre les parents et les enseignants en cas de litige si les problèmes n'ont pu être résolu en amont.

L'association a permis par le passé de sauvegarder une classe avec des actions fortes comme des grèves, des opérations escargots, blocage péage autoroute de Loriol...

Nous avons pu aussi organiser pour les enfants Halloween, des concours de boules, des soirées familiales... tout cela pour leur plus grand bonheur.



Chaque année nous demandons aux parents d'assister à la réunion de présentation, qui a lieu en début d'année scolaire afin de vous parler de l'association et élire les délégués de parents d'élèves qui siégeront lors des réunions trimestrielles à l'école.

Ces délégués assistent aux réunions afin de discuter de tout ce qui concerne l'école, des travaux à faire et des projets en cours ou à venir, du budget. Nous ne discutons pas d'un enfant en particulier, nous restons sur la situation globale de l'école.

Cette année scolaire 2013/2014, nous avons pu allouer un don pour la garderie/cantine de 200 € (jeux éducatifs demandés par les enfants) ainsi que 300 € pour l'école.

L'association des parents d'élèves de Baix doit continuer son combat pour une école de qualité pour tous.

La Présidente, Laetitia BOIS



Union Sportif Baixoise

Au terme de la Saison 2013 /2014 l'USB dresse son bilan lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2014. A cette occasion nos coprésidents Serge Pasero et Nabile Zamiti ont passé le flambeau. Un nouveau bureau vient d'être élu avec Nicolas Sagnes pour nouveau président de l'USB (plus d'information sur notre page facebook).

Pour nos 2 équipes séniors les objectifs sportifs ont été atteints. L'équipe fanion qui venait de monter en 1ere Division District a réussi son pari du maintien en s'imposant lors de l'ultime journée au FC Montélimar. Elle termine sur une note positive lui permettant de se préparer pour la prochaine saison dans l'objectif de faire mieux et confirmer sa place à ce niveau. En terminant à la 7ème place l'équipe réserve réalise une belle saison en atteignant l'objectif des 10 victoires, ce qui a favorisé une ambiance à la hauteur des espérances du club.



Plateau à Baix avec l'invitation du club de Solaize Sérézin 150 joueurs sur la journée.

L'école de foot s'adresse quant à elle aux enfants de 5 à 10 ans. Ils sont entraînés par des joueurs et des bénévoles impliqués au sein de la vie du club qui transmettent les valeurs de l'USB. L'année 2013 a été riche en événements pour nos jeunes avec par exemple l'organisation d'un plateau à Baix avec environ 150 joueurs, une journée à Lyon avec une matinée sportive à Solaize Sérézin suivie d'une visite du parc de la tête d'or. Pour l'année prochaine l'ensemble des catégories est reconduit avec en plus une entente avec l'OSVO pour les jeunes de 11 / 12 ans (U13).

Ecole de Jeunes 2013

- U6 et 7. Joueurs de 5 et 6 ans entraînés par **Michel et Lydie** le Mercredi de 14h à 15h
- U8 et 9. Joueurs de 7 et 8 ans entraînés par **Thierry et Hervé** le Mercredi de 14h à 15h
- U11. Joueurs de 9 et 10 ans entraînés par, **Vincent, Marc, Alexis**

Prochaines Échéances pour le Club

- Reprise des Entraînements pour les séniors le 11 aout 2014
- Aubades dans la campagne baixoise
- Organisation de La Vogue les 12, 13 et 14 Septembre 2014



Foyer des jeunes



LE FOYER DES JEUNES DE BAIX

Toute l'année des activités pour les jeunes et les moins jeunes... et bientôt dans vos boîtes aux lettres notre nouvelle plaquette...

La section danse



29 années de vie associative au service des baixois

La section cirque



Sortie familiale au parc Gruss



Des manifestations au rythme des saisons pour rassembler les baixois... et prochainement le 12 juillet : pétanque, jeux en bois, bal.

La Maison des Jeunes : espace d'échanges, de convivialité, de partage, est ouvert aux jeunes baixois qui souhaiteront le fréquenter dès cet été.

N'hésitez pas à contacter Christelle Miler pour connaître les modalités d'accès à **La Maison des Jeunes** au 06.50.20.50.30

Association des Amis du Patrimoine et de l'Histoire de Baix

L'Association des Amis du Patrimoine et de l'Histoire de Baix, comme chaque année présentera en Septembre à la Chapelle St Joseph de Baix une exposition lors des JEP (Journées Européennes du Patrimoine). Cette exposition portera cette année sur les Ponts en Ardèche. Elle sera prêtée par les Archives Départementales de Privas.

La Chapelle St Joseph sera ouverte au public le samedi 20 Septembre de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h et le dimanche 21 Septembre de 10 à 12 heures et de 15 à 19 heures.

" De part sa configuration, l'Ardèche est riche de ses ponts, au point pour certains d' être inscrits à l'inventaire national des monuments historiques. Le département entretient et met en valeur ses ponts. Nous avons un exemple qui nous est proche, le Pont Romain du Pouzin".

Le Président, Roland POURCHAIRE

Association Amicale des Boules de Baix

Présente dans le village depuis de nombreuses années l'association de l'Amicale des Boules Baix accueille les amateurs de boules lyonnaises.

Les membres de l'association, d'une trentaine de licenciés de 22 à 99 ans, ils se retrouvent régulièrement au boulodrome couvert pour des parties amicales dans une ambiance chaleureuse ou lors de compétitions : sociétaires (tournois entre les licenciés du club), tournois inter club et concours.

Au cours de cette saison, nos équipes ont brillé en remportant le concours de Privas hivernal. Une équipe s'est aussi qualifiée en doublette en 3^{ème} division pour les fédéraux mais n'ont malheureusement pas pu se qualifier pour les championnats de France. Un de nos licenciés est champion d'Ardèche en doublette en troisième division.

Le 8 mai dernier était organisé le traditionnel Challenge Alain MILER.

Cette manifestation a réuni 32 équipes de toutes catégories originaires de toute la région. Certaines de ses équipes qui évoluent au plus au niveau national, nous a permis d'assister à de belles parties.

La finale a été remportée par Bruno Bernardi et Stéphane Coste contre Fay père et fils. dont un joueur habite sur la commune.



Mairie et associations baixoises

Subventions exceptionnelles

Pour l'année 2014, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer des subventions exceptionnelles aux associations proposant de **nouvelles animations** au sein de la commune (soirées, festivités, événements,...)

Ces subventions devront permettre de soutenir financièrement les associations dans leur prise de risque à développer une nouvelle animation.

Pour toute demande de renseignement, contactez la commission des festivités.

Horaires d'ouverture au public de la mairie **NOUVEAUX HORAIRES !!!**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h30 - 12h00	08h30 - 12h00	08h30 - 12h00	08h30 - 12h00	08h30 - 12h00
16h00 - 18h00	FERMÉE	14h00 - 16h00	FERMÉE	FERMÉE

Site internet : <http://www.baix.fr>

Adresse Email : accueil@baix.fr

Téléphone 04 75 85 84 16

Horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale "Elsa Triolet"

MERCREDI	VENDREDI
15h30 - 17h30	17h00 - 18h00

Fermeture annuelle en été du 18 Août 2014 au 09 Septembre 2014.

Planning collecte des ordures ménagères

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
Toute l'année	Entre le 14/07 et le 14/09	Toute l'année

ATTENTION, il y aura bien une collecte de vos poubelles le Lundi 14 Juillet et le Vendredi 15 Août 2014.

Horaires d'ouverture de la déchetterie du Verseau à Cruas

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉE	08h30 - 12h00	08h30 - 12h00	Fermé	08h30 - 12h00	08h30 - 12h00
FERMÉE	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30

L'accès est gratuit pour l'ensemble des habitants résidant sur l'une des communes de Barrès-Coiron



04.75.51.46.70

Horaires d'ouverture des services de proximité

Alimentation - Tabac Presse - relais Poste - Mme Anne-Marie BRANDROWSKI

Ouvert tous les jours de 6h45 à 12h30 et de 15h00 à 19h00

Boulangerie le Petit Fournil - Mme Marie LUYTON

Ouvert du mardi au samedi de 6h00 à 12h15 et de 15h00 à 19h00

Ouvert dimanche de 6h00 à 12h15

Salon de coiffure l'Art de Pl'Hair - Mme Carine PLATET

Ouvert le 1er lundi du mois de 14h00 à 19h00

Ouvert du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Ouvert le vendredi de 9h00 à 19h00 - le samedi de 8h00 à 15h00

Stock Addam's - Mme Émilie FAUGÈRE

Ouvert du lundi au dimanche de 14h00 à 18h00 - dépôt sur RDV

Prochaines principales dates

Samedi 12 Juillet 2014	Concours de pétanque - tournois tennis	Place de la République	à partir de 15h00
Samedi 12 Juillet 2014	Bal du 14 juillet	Place de l'église	Soirée
Samedi 12 Juillet 2014	Feu d'artifice	Bords du Rhône	à partir de 22h00
Lundi 14 Juillet 2014	Défilé et cérémonie du 14 Juillet	Monument au morts	10h00
Dimanche 31 Août 2014	Vivre à Baix, rencontre au coeur du village	Place de l'école	10h00 - 16h00
Mardi 02 Septembre 2014	Rentrée scolaire	Ecole	09h00
Dimanche 07 Septembre 2014	Aubades dans la campagne baixoise (USB)	Commune	Journée
12-13-14 Septembre 2014	Vogue de Baix	Place de la République	journée
20-21 Septembre 2014	Ouverture au public chapelle St Joseph	R.D. 86	Journée
Vendredi 03 Octobre 2014	Réunion des Présidents d'association	Mairie - salle de réunion	18h30
Dimanche 19 Octobre 2014	UNRPA concours belote	Salle des fêtes	Après-midi

En cas de dates supplémentaires, la municipalité vous tiendra informés depuis son site internet ou par voie de presse.